

TUITION FEES 2025-2026

NEW APPLICANTS

Application Fee - 500 €

A non-refundable, one-time processing fee charged per student application.

Entry Fee - 2,500 €

A non-refundable, one-time fee paid per family when first applying to the school.

Enrollment Fee - 3,000 €

A non-refundable deposit which will guarantee the student's place (this fee will be deducted from the annual tuition bill).

QUAI D'ORSAY CAMPUS

Toddlers Mornings Only 10,700 €
Monday - Friday: 9am - 12pm

Toddlers All Day 17,000 €
Monday - Friday: 9am - 3:45pm
Wednesday: 9am - 12pm

Nursery Mornings Only 10,700 €
Monday - Friday: 9am - 12pm

Nursery All Day 17,000 €
Monday - Friday: 9am - 3:45pm
Wednesday: 9am - 12pm

Pre-K 17,500 €
Monday - Friday: 9am - 3:45pm
Wednesday: 9am - 12pm

LUNCH

You can register your child for our daily hot lunch service (every day except Wednesdays) for an additional annual fee:

Hot lunch 850€/year
Includes 4 catered meals per week

CURRENT STUDENTS

Re-enrollment Fee - 3,000 €

A non-refundable deposit which will guarantee the student's place (this fee will be deducted from the annual tuition bill).

FAMILY DISCOUNT

A 10% discount will be applied to the youngest sibling's tuition for all families with 3 or more children enrolled in the school.

VILLARS & SÉCUR CAMPUSES

Kindergarten 18,500 €
Monday - Friday: 9am - 4pm
Wednesday: 9am - 12pm

Grade 1 | 2 19,300 €
Monday - Friday: 9am - 4pm
Wednesday: 9am - 12pm

Grade 3 | 4 | 5 20,700 €
Monday - Friday: 9am - 4pm
Wednesday: 9am - 12pm

Grade 6 | 7 | 8 | 9 24,700 €
Monday - Friday: 9am - 4pm
Wednesday: 9am - 12pm

FEE DETAILS

The school fees listed above include all student supplies for the entire academic year as well as all class trips, outings, and lunch supervision.

Fees are reviewed and updated every academic year. The 2026-2027 fees will be posted in January 2026.



TERMS & CONDITIONS

ACCEPTANCE

Once the School extends an offer of admission, after having submitted a complete application and paid the Application Fee, **the Parents have a maximum of 10 days, upon receipt of the offer, to sign the Enrollment Agreement and pay the Entry Fee and Enrollment Fee.** As soon as the contract has been signed and returned, and all applicable fees have been paid, the offer is considered accepted and a place will officially be reserved for their child in the class.

If after 14 days no contract has been signed and/or there is a failure to make a timely payment of the applicable fees, the School reserves the right to offer the place to another child.

PARTIAL FEES

1. Enrollment numbers help the School to plan ahead with staffing and the procurement of teaching resources. Therefore, the School does not authorize the reimbursement of the Overall Fees due to last minute withdrawals;
2. The School's overhead expenses do not diminish with the departure of students during the course of the school year;
3. As a result, there is no reduction of the Application Fee, Entry Fee, Enrollment Fee or Re-enrollment Fee for children who arrive or leave the School in the middle of the school year, or for withdrawals of enrollment. The payment schedule is as follows:

LATE ARRIVALS

- Before December 31: the annual Tuition Fee is due in full
- After December 31: 75% of the annual Tuition Fee is due
- After April 15: 40% of the annual Tuition Fee is due

EARLY DEPARTURES

- Before December 31: The School will reimburse 25% of the annual Tuition Fee providing written notice is given by October 31 of the current year
- After December 31: no refund will be made

NON-PAYMENT

1. Students may be excluded or not allowed to attend class or participate in School activities, including graduation, if any of the applicable Fees or other charges remain unpaid at the end of the year;
2. All accounts must be cleared before school records and transcripts can be released or transferred to other schools;
3. The School may charge interest at the current legal rate applying on late payments.

RE-ENROLLMENT

1. Parents must complete the Re-enrollment Form and pay the Re-enrollment Fee before February 15, 2025, to reserve a place for their child for the upcoming school year;
2. Re-enrollment implies acceptance of the Enrollment Contract effective at that time;
3. Families who owe any School fees from a previous year may not be allowed to re-enroll their children until full payment of the outstanding amount;
4. The School may refuse to re-enroll a Student if it deems that the Student or Parent has breached terms of the Enrollment Contract or violated any of the School Policies.



FRAIS DE SCOLARITÉ 2025-2026

NOUVELLES INSCRIPTIONS

Frais de dossier - 500 €

Frais non remboursables facturés par élève.

Frais de droit d'entrée - 2,500 €

Frais non remboursables facturés aux nouvelles familles lors de leurs première demande d'inscription à l'école.

Frais d'inscription - 3,000 €

Frais non remboursables qui garantissent la place de l'élève (ces frais seront déduits de la facture de frais de scolarité).

CAMPUS QUAI D'ORSAY

Toute Petite Section (matin) 10,700 €
Lundi - vendredi : 9h à 12h

Toute Petite Section (journée) 17,000 €
Lundi - vendredi : 9h à 15h45
Mercredi : 9h à 12h

Petite Section (matin) 10,700 €
Lundi - vendredi : 9h à 12h

Petite Section (journée) 17,000 €
Lundi - vendredi : 9h à 15h45
Mercredi : 9h à 12h

Moyenne Section 17,500 €
Lundi - vendredi : 9h à 15h45
Mercredi : 9h à 12h

DÉJEUNER

Vous pouvez inscrire votre enfant à notre service de cantine (tous les jours sauf le mercredi) moyennant un supplément annuel :

Cantine 850 €/an
Comprend 4 repas traiteur par semaine

ÉLÈVES ACTUELS

Frais de réinscription - 3,000 €

Frais non remboursables qui garantissent la place de l'élève (ces frais seront déduits de la facture de frais de scolarité).

RÉDUCTION FAMILIALE

Une réduction de 10 % sera appliquée sur les frais de scolarité du plus jeune d'une fratrie d'au moins 3 enfants inscrits à l'école.

CAMPUS VILLARS & SÉGUR

Grande Section 18,500 €
Lundi - vendredi : 9h à 16h
Mercredi : 9h à 12h

CP | CE1 19,300 €
Lundi - vendredi : 9h à 16h
Mercredi : 9h à 12h

CE2 | CM1 | CM2 20,700 €
Lundi - vendredi : 9h à 16h
Mercredi : 9h à 12h

6e | 5e | 4e | 3e 24,700 €
Lundi - vendredi : 9h à 16h
Mercredi : 9h à 12h

(Les frais du primaire et du collège comprennent le coût de tous les voyages scolaires)

DÉTAILS DES FRAIS

Les frais de scolarité indiqués ci-dessus comprennent toutes les fournitures de l'élève pour la durée de l'année scolaire ainsi que tous les voyages, les sorties et la surveillance des déjeuners.

Les frais de scolarité sont révisés chaque année scolaire. Les tarifs 2026-2027 seront disponibles janvier 2026.



CONDITIONS GÉNÉRALES

ACCEPTATION

Une fois que l'École offre une place à un élève, **les Parents ont un maximum de 10 jours, à compter de sa réception, pour signer l'offre d'inscription et payer les Frais de dossier, les Frais de droits d'entrée et les Frais d'inscription.** Dès que l'offre aura été signée et renvoyée et que tous les frais applicables auront été payés, l'offre sera considérée comme acceptée et une place sera officiellement réservée pour leur enfant dans la classe.

Si après 14 jours aucun contrat n'a été signé et/ou s'il y a un défaut de paiement dans les délais des frais applicables, l'École se réserve le droit d'offrir la place à un autre enfant.

FRAIS PARTIELS

1. Le nombre d'inscriptions aide l'École à planifier à l'avance le personnel et l'achat de ressources pédagogiques nécessaires pour l'année. Par conséquent, l'École ne rembourse pas les Frais liés aux désistements de dernière minute ;
2. Les frais de l'École ne diminuent pas avec le départ des élèves en cours d'année scolaire ;
3. En conséquence, il n'y a pas de réduction des Frais de dossier, des Frais de droit d'entrée, des Frais d'inscription ou des Frais de réinscription pour les enfants qui arrivent ou quittent l'École au milieu de l'année scolaire ou pour les désinscriptions. Les paiements se font aux conditions suivantes :

ARRIVÉES TARDIVES

- Avant le 31 décembre : les frais de scolarité annuels sont dus intégralement
- Après le 31 décembre : 75 % des frais de scolarité annuels sont dus
- Après le 15 avril : 40 % des frais de scolarité annuels sont dus

DÉPARTS ANTICIPÉS

- Avant le 31 décembre : l'école remboursera 25% des frais de scolarité annuels à condition qu'un avis écrit soit donné avant le 31 octobre de l'année en cours
- Après le 31 décembre : aucun remboursement ne sera effectué

NON-PAIEMENT

1. Les élèves peuvent être exclus ou ne pas être autorisés à assister aux cours ou à participer aux activités de l'école, y compris leur remise de diplôme, si les frais de scolarité ou tous autres frais restent impayés à la fin de l'année ;
2. Tous les comptes doivent être soldés avant que les dossiers scolaires et les bulletins trimestriels puissent être publiés ou transférés à d'autres écoles ;
3. L'École peut facturer des intérêts, au taux légal en vigueur, sur les retards de paiement.

RÉINSCRIPTION

1. Les Parents doivent remplir le Formulaire de réinscription et payer les Frais de réinscription avant le 15 février 2025, afin de réserver une place pour leur enfant pour l'année scolaire à venir ;
2. La réinscription implique l'acceptation du Contrat d'inscription en vigueur à ce moment-là ;
3. Les familles qui doivent des frais de scolarité d'une année précédente peuvent ne pas être autorisées à réinscrire leurs enfants jusqu'au paiement intégral du montant restant dû ;
4. L'école peut refuser de réinscrire un élève si elle estime que l'élève ou le parent a enfreint les termes de l'accord d'inscription ou a enfreint l'une des politiques de l'école.

